

**Vous séjournerez dans un établissement de santé privé, organisé selon un projet médical et thérapeutique et comme dans toute collectivité, des règles y sont imposées.**

### VOS OBJETS DE VALEURS

Un coffre est mis à votre disposition dans chaque chambre. Néanmoins, nous vous recommandons de ne pas apporter vos objets de valeurs à la Clinique. L'établissement n'est pas responsable des vols ou dégradation de vos biens qui pourraient être commis à l'intérieur des locaux d'hospitalisation. Exceptionnellement, votre chéquier, carte bancaire, espèces, pièce d'identité, ...peuvent être déposés contre signature dans le coffre de l'infirmerie.

### LES VISITES

Les visites sont autorisées, sauf en cas de contre-indication de votre médecin psychiatre ou contre-indication en lien avec une épidémie (grippe, COVID19 ...), **tous les jours de 14h à 18h.**

Il est déconseillé que les anciens patients rendent visites aux patients en cours d'hospitalisation.

### LES SORTIES

Les sorties définitives et thérapeutiques se font du **lundi au vendredi** en accord avec votre médecin psychiatre référent. Le jour de votre sortie vous devez **libérer la chambre pour 10h** et quitter la clinique avant 12h. Si exceptionnellement votre sortie ne peut se faire avant midi, il vous est demandé de régler votre repas à l'accueil mais vous ne pourrez pas garder votre chambre. En cas de sortie thérapeutique, appeler la veille de la date prévue de votre retour le secrétariat médical pour confirmer votre hospitalisation.

### LES SORTIES AU COURS DE L'HOSPITALISATION

Les autorisations de sortie respectent l'article R.1112-56 du code de la santé publique. Après une période d'observation, une sortie peut être autorisée par le Directeur de la Clinique sur accord médical du médecin psychiatre. Les sorties sont libres sur les créneaux définis par l'établissement à condition de s'engager à honorer les RDV avec la psychologue et les activités thérapeutiques programmés. L'utilisation du véhicule est également soumise à autorisation médicale : vos clés de voiture sont gardées à l'infirmerie. Votre permis de conduire et la carte grise de votre véhicule vous seront aussi demandés pour effectuer une photocopie. Les horaires de sorties sont les suivants :

- ❖ De 14h à 17h30 tous les jours
- ❖ De 10h à 17h30 le samedi, dimanche et jour férié

Pour toute autre demande en dehors de ces horaires, un échange aura lieu entre votre médecin psychiatre et la Coordinatrice des Soins et / ou la Direction.

### LES RECOMMANDATIONS CITOYENNES

Il vous est demandé dans l'ensemble de l'établissement d'avoir un comportement citoyen incluant par exemple :

- ❖ De respecter le consentement de l'autre et la confidentialité en toute occasion
- ❖ Une tenue vestimentaire correcte et appropriée
- ❖ Un comportement discret et respectueux envers l'ensemble des usagers et des professionnels
- ❖ De ne pas utiliser le téléphone portable dans les lieux communs **de 23h00 à 7h30**, au self et à l'atelier
- ❖ Respecter les horaires de vie institutionnelle de la clinique : les heures de repas, la distribution des médicaments, le retour de sortie, les temps de repos de chacun, l'heure de réintégration des chambres fixée à 23h.

### PREVENTION ET SECURITE

#### ⚠ Risque incendie :

Par mesure de sécurité et en application du décret 2006-1386 du 15/12/2006, il est interdit de fumer dans l'établissement (y compris la cigarette électronique), terrasses et passerelle comprise. Un espace fumeur est réservé à l'extérieur. Les bougies, encens ainsi que les câbles électriques (sauf chargeur de téléphone), les multiprises, rallonges, bouilloires, couettes, oreillers sont également interdits.

#### ⚠ Il doit être remis à votre infirmière à l'entrée comme en cours de séjour :

- ❖ Tout médicament.
- ❖ Les objets coupants et tranchants, tout objet électrique pouvant occasionner un risque incendie

## **LES INTERDICTIONS**

Il est strictement interdit :

- ❖ D'apporter ou de stocker dans les chambres des denrées périssables de l'extérieur ou servies au self
- ❖ De laver et sécher le linge dans les chambres, terrasses ou parc
- ❖ D'organiser tous types de festivités
- ❖ De se faire livrer des colis à la clinique
- ❖ D'enregistrer une conversation, prendre une photo ou vidéo de patient et/ou d'un membre du personnel **sans son consentement.**
- ❖ De coller dans votre chambre photos, affiches : s'adresser à l'atelier pour un panneau de liège
- ❖ D'apporter du mobilier personnel
- ❖ Afin de favoriser les soins et le repos, organiser des réunions et visites entre patients dans les chambres
- ❖ **Sont rigoureusement interdites et peuvent constituer une cause d'exclusion** : l'introduction, la détention, l'échange ou la consommation dans l'enceinte de l'établissement de produits dangereux, toxiques, médicamenteux non prescrits ou illicites, notamment l'alcool et les drogues. Les comportements agressifs entre usagers ou envers les professionnels sont proscrits.

***En cas de non-respect du règlement intérieur le personnel est habilité :***

- ❖ ***À retirer tout matériel non autorisé***
- ❖ ***À vous préciser des points du règlement intérieur***

***En cas de récidive ou de gravité de la transgression, votre prise en charge dans l'institution sera réévaluée par l'équipe médicale, soignante et administrative. Cette évaluation pourra conduire à une sortie définitive ou à un transfert vers un autre établissement.***

## **LES DEGRADATIONS**

Dans certaines circonstances, la dégradation de biens, de mobiliers peut être facturée au patient.

Je soussigné(e), M., Mme, ....., certifie avoir pris connaissance du présent règlement intérieur, lors de mon admission, au sein de la clinique du Golfe.

Date et signature  
Précédées de la mention « lu et approuvé »

le Directeur Administratif

